



AUTORISATION DE DIFFUSION D'UNE PHOTOGRAPHIE REPRESENTANT UNE PERSONNE PRIVEE

Je soussigné(e) (nom, prénom, adresse).....

.....
résident de l'établissement

OU tuteur/curateur de M/Mme résident(e) de l'établissement

.....
Donne, (+/- avec l'autorisation du juge des tutelles et/ou du conseil de famille), à la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (FNADEPA) sise au 3 rue Vergniaud, 75013 Paris, l'autorisation de publier, exposer et diffuser la (ou les) photographie(s) prise(s) par et me représentant (OU représentant M/Mme.....), pour les usages suivants :

- réalisation d'une campagne de communication (non lucrative) intitulée « *Stop au bla bla, faites notre loi* »;
- diffusion sur le site Internet de la FNADEPA et ses réseaux sociaux ;
- publication dans les *Cahiers de la FNADEPA* et dans la *Lettre Mensuelle* ;
- diffusion éventuelle auprès des médias,

pendant toute la durée légale des droits d'auteur.

La présente autorisation est valable pour une durée 5 ans et est révoquée à tout moment.

Conformément à la loi, le décès entraînera une extinction du droit à l'image, lequel tombera dans le domaine public. Ce droit ne sera pas transmissible aux héritiers.

La présente autorisation est consentie à titre gratuit et ne donnera en conséquence lieu à aucune rémunération quelle qu'elle soit.

Les légendes accompagnant la diffusion de la (ou des) photographie(s) ne devront pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée.

La FNADEPA s'engage à :

- mentionner les droits photos indiqués ci-après par l'auteur [le photographe] si celui-ci en exprime le souhait en cochant la case ci-contre ;
- Crédits photos (nom du photographe) à mentionner
- plus utiliser la/les photographies dès que le sujet ou l'auteur de la photographie en a formulé la demande ;
- à respecter, au titre des droits qui lui sont cédés, la dignité des personnes représentées.

A....., le

Signature

Pièces jointes : La (les) photographie(s) faisant l'objet de la présente autorisation, signée et datée, avec la mention "bon pour accord".